

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2022
Séance du 7 décembre 2022**

N° 21

**Objet : Demande d'aide
financière auprès du
Département des Alpes-de-
Haute-Provence dans le cadre
du Contrat de Solidarité
Territoriale 2021-2023 -
Installation d'un refoulement
aux Granges à Malijai**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-neuf du mois de novembre 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia (jusqu'au rapport n° 36), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 19), REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à PAUL Gilles

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à PELESTOR Michel
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
PEREIRA Georges a donné pouvoir à KHUN Francis
PIERI Bernard a donné pouvoir à MOULARD Damien
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à REBOUL Childéric
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à FIAERT Claude
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

AUZET Guy	CHALVET Gilles	FLORES Sylvain	PAIRE Marie Claude
BASSET Françoise	COCHET Brigitte	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève
BOGHOSSIAN Alex	CROZALS Florent	JOUVES Marc	RISSO Gilbert
BOURJAC Jean Marie	FIGUIERE Marie José	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

Les secteurs des Granges à Malijai, le long de la route départemental n°4, dite des Mées, est situé dans le Géoparc de Haute-Provence, à proximité d'un site Natura 2000 et d'une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique.

Le secteur, en zone d'urbanisation différée, est constitué de 4 immeubles d'habitation, et d'un terrain destiné à une urbanisation prochaine plus importante (jusqu'à 15 lots).

Les installations d'assainissement autonome des immeubles existants sont non-conformes (rejets directs dans un ancien canal d'irrigation relié au cours d'eau La Bléone).

Cet espace est classé dans le zonage d'assainissement collectif futur

L'objectif est d'assainir les eaux usées des immeubles existants et d'anticiper l'urbanisation du quartier.

Le projet consiste à raccorder au réseau d'assainissement collectif les 4 habitations existantes et les parcelles à urbaniser.

Provence Alpes Agglomération s'inscrit dans la continuité de la Commune de Malijai qui avait initié l'avant-projet.

L'opération consiste en :

- La création d'un réseau séparatif de collecte gravitaire des eaux usées
- La création d'un poste de refoulement et d'un réseau de refoulement sur un linéaire d'environ 410 m, dont une traversée de route départementale réalisée en fonçage
- Le raccordement sur le réseau gravitaire existant relié à la station d'épuration, en capacité de traiter la pollution supplémentaire.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 100 000 € HT, financé sur le budget annexe de l'assainissement.

Ces travaux sont inscrits à la clause de revoyure du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2021-2023 avec le Département des Alpes de Haute Provence.

Provence Alpes Agglomération sollicite le Département afin de participer financièrement à cette opération selon le plan de financement suivant :

Dépenses € HT	Total HT	Recettes € HT	Taux	Montant
Opération d'installation du refoulement	100 000 €	Subvention Département 04 - CDST 2021-23	30%	30 000 €
		Auto-financement	70%	70 000 €
TOTAL	100 000 €	TOTAL	100%	100 000 €

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 1^{er} décembre 2022.

Il vous est demandé :

- D'ATTESTER de la libre disposition des terrains ;
- D'APPROUVER le plan de financement pour un montant de 100 000 € HT ;
- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à solliciter une subvention de 30 000 € auprès du Département et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité des suffrages exprimés
(Mme FONTAINE Sonia ne prend pas part au vote)
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

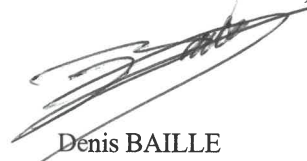
Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Le secrétaire de séance,



Denis BAILLE

PUBLIE LE : 15 DEC. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20221207-21_07122022